

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 13 septembre 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Brigitte Brocheton, Christelle Dulau, Héléne Ferro, Christian Geardrix, Cyril Jigorel, Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart.

Excusés : Patricia Charannat, Guillaume Périn, France Stivil, Christophe Trillaud (pouvoir à Thierry Hureau), Kévin Branlé (pouvoir à Pierre Léger).

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h03, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 26 Juillet 2021
- Programme du Conseil de Développement du GrandAngoulême - Délibération
- Cession du véhicule BERLINGO - Délibération
- Prise en charge des frais de missions - Délibération
- Utilisation des Salles Communales par les Associations - Délibération
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2021

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Programme du Conseil de Développement du GrandAngoulême - Délibération

Monsieur Laurent Charbert d'Hières, représentant de la commune de Vouzan au Conseil de Développement du GrandAngoulême en présente le fonctionnement et les missions et répond aux questions des élus.

Le conseil municipal prend acte des missions du conseil de développement de GrandAngoulême.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Cession du véhicule Citroën Berlingo – Délibération

Le véhicule Citroën Berlingo appartenant à la commune nécessite des réparations importantes et n'est pratiquement plus utilisé. Monsieur le Maire propose une cession à titre gratuit avec mention sur la carte grise « pour pièces détachées ».

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Prise en charge des frais de missions – Délibération

Les déplacements effectués par un agent territorial doivent pouvoir être indemnisés. Monsieur le Maire soumet au vote le fait d'indemniser les repas et déplacements :

Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 11
------------	----------------	-----------

A cet effet Monsieur le Maire propose de fixer le barème suivant :

Repas midi ou soir : forfait de 17,50 €

Hébergement, la nuitée :

- Communes de moins de 200 000 habitants : 70 €
- Communes de plus de 200 000 habitants et métropole de Grand Paris : 90 €,
- Commune de Paris : 110 €.

Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Utilisation des Salles Communales par les Associations – Délibération

Il s'agit de fixer les règles d'utilisation des salles communales par les associations. Actuellement, 12 communes agissent sur la commune dont 2 intercommunales (parents d'élèves du RPI Sers-Vouzan).

Monsieur le Maire propose que les associations puissent bénéficier de gratuités pour les salles aux conditions suivantes :

- 50 % du bureau doit être constitué d'habitants de la commune ou en lien fiscalement avec la commune

- Avoir une activité à destination ou dans l'intérêt des habitants de Vouzan (oudes communes voisines)

Les salles communales sont à partager entre toutes les associations et doivent également être disponibles pour des locations (mariages, anniversaires,...). De ce fait, Monsieur le Maire propose de fixer à 2 par an et par association le nombre d'utilisations gratuites de la salle des fêtes. Des dérogations seront envisageables pour des demandes particulières.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Mallard, présidente de l'association Val'Echelle Danse.

Mme Mallard revient sur les points évoqués. Monsieur le Maire a informé Mme Mallard le 1^{er} septembre qu'il refusait d'ouvrir la salle le 8 septembre. 7 septembre, entretien avec M. le Maire et la vice-présidente qui confirme qu'il va demander au conseil municipal des restrictions à l'encontre de Val'Echelle Danse. Une proposition aurait été faite à la professeur qui exerce au sein de l'école de travailler pour une nouvelle association de danse en création à Vouzan. AG extraordinaire le samedi. Il est décidé de déplacer l'association à Grassac à la quasi unanimité.

→ 22h22 départ de Christelle Dulau, pouvoir à Brigitte Brocheton

Madame Mallard quitte la salle, le conseil procède au vote :

Contre : 0	Abstention : 2	Pour : 10
------------	----------------	-----------

*Questions diverses

- Delphine Laizet : Présentation de la boîte à livres. L'installation est prévue sous le balcon de la salle des fêtes pour être à l'abri.
- Tarif social de la cantine : Sur l'école de Vouzan : 76 enfants à l'école, 41 enfants vont profiter du tarif social (dont 21 sur les 32 demi-pensionnaires de la commune de Vouzan).
- Hélène Ferro : Deux accidents récents sur la D25. Peut-on demander des contrôles de vitesse visibles pour dissuader les personnes qui circulent trop vite ?
- Collecticity : 26 300 € de dons à ce jour. Monsieur le Maire propose de prolonger la collecte jusqu'au 30 novembre 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h10.